Soixantième année. - N ° 199 A Vendredi 16 octobre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2783

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE MARSEILLE

Extrait de jugement

Date : 22 septembre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 64 RUE DU REFUGE.
Forme : Syndicat de copropriété.
Activité : Non précisée.
Adresse : 64, rue du Refuge, 13002 Marseille.
Complément de jugement : Par ordonnance rendue le 22 septembre 2026, Madame la Vice-Présidente du Tribunal Judiciaire de Marseille a désigné la SCP CBF ASSOCIES prise en la personne de Maître Adrien DUSSEAU, administrateur judiciaire, 51 cours Pierre Puget, 13006 Marseille en qualité d'administrateur provisoire du syndicat des copropriétaires de l'immeuble sise 64 RUE DU REFUGE - 13002 Marseille. Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre les mains de Maître Adrien DUSEAU, SCP CBF ASSOCIES, 51 cours Pierre Puget, 13006 Marseille, dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. En application des dispositions de l'article 29-1 de la loi du 10 juillet 1965, l'ordonnance de désignation emporte suspension de l'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, pour une période de douze mois. N° RG : 26/00607